



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Programmes

Question écrite n° 1

Texte de la question

Mme Christine Boutin attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur l'intérêt de préparer les enfants, dès l'école primaire, à l'apprentissage d'une deuxième langue européenne. Elle demande : 1o si une telle mesure n'est pas actuellement envisagée au niveau national ; 2o au cas où des expériences de ce type seraient en cours dans le département des Yvelines, quel est le nombre d'élèves concernés, le nombre d'heures de cours et les jugements portés par les inspecteurs d'académie sur les résultats obtenus.

Texte de la réponse

Reponse. - Actuellement, l'enseignement précoce de langue vivante étrangère n'est pas prévu dans les horaires et programmes officiels en vigueur. Aussi, lorsqu'il est organisé pendant le temps scolaire, il est de la responsabilité de l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation concernée, qui doit notamment donner son autorisation pour effectuer les aménagements d'horaires nécessaires. Le ministre d'Etat a annoncé son intention de mettre en place l'enseignement d'une langue vivante étrangère européenne dès l'école primaire. Une commission de réflexion vient d'être constituée. Elle a pour mission de définir des finalités, objectifs et modalités de mise en œuvre de cet enseignement ainsi que les conditions du déroulement d'une expérimentation à caractère national à partir de la rentrée scolaire 1989. Elle recherchera à associer tous les partenaires et en particulier les collectivités locales. Si cet enseignement devait se généraliser une fois la phase expérimentale achevée, les conditions dans lesquelles il serait assuré seront alors précisées. Dans le département des Yvelines, une initiation à l'allemand est en place dans quatorze écoles au niveau des cours moyens. 1 350 élèves sont concernés. Cette initiation est dispensée par six institutrices allemandes qui accomplissent vingt-quatre heures de service par semaine. Chaque classe bénéficie ainsi de quatre séances hebdomadaires de trente minutes. Selon les années, depuis 1979, deux à trois instituteurs du département séjournent un an en Allemagne de manière à être en mesure d'assurer une initiation de qualité. L'initiation à l'anglais est, quant à elle, en place dans quinze écoles, quatre écoles maternelles et onze écoles élémentaires, généralement au niveau des cours moyens. Environ 2 000 élèves sont concernés. Cette initiation est dispensée par du personnel recruté par les municipalités et agréé par l'inspecteur d'académie. Les séances qui ont lieu pendant le temps scolaire sont d'une fréquence et d'une durée variables (en général trente minutes trois fois par semaine, quelquefois davantage). Il est à remarquer, d'une part, que la charge financière incombe entièrement aux communes, parfois à des associations qu'elles subventionnent. D'autre part, le contrôle n'est pas effectué régulièrement. Les IDEN qui assistent parfois aux séances ne sont pas toujours convaincus de leur efficacité. Mais leur avis permet, en général, au maire de recruter ensuite un personnel de meilleure qualité. Enfin, le suivi dans les collèges n'est pas toujours solidement assuré. L'expérience de Noisy-le-Roi, en place depuis quinze ans, mérite cependant d'être signalée pour son sérieux, son organisation et le suivi des élèves au collège, comme celle existant à l'école annexe de l'école normale de Versailles qui a été contrôlée en avril 1988 par M l'inspecteur général Girard.

Données clés

Auteur : [Mme Boutin Christine](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juillet 1988, page 2116